

Suites de la fidélité ou de l'infidélité à la grâce.

51. Quel usage l'homme doit-il faire de sa liberté sous l'influence de la grâce ?

Il doit s'en servir pour coopérer fidèlement à la grâce.

Nous vous exhortons de ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu¹. — Que personne ne manque à la grâce de Dieu².

52. Quelles sont les suites de la fidélité à la grâce ?

1^o La fidélité à la grâce réjouit le cœur de Dieu, dont toute l'occupation, dit Tertullien, semble être de faire le bonheur de l'homme.

Ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu... Je trouverai ma joie dans eux, lorsque je leur aurai fait du bien³.

2^o Elle attire de nouvelles grâces.

On donnera à celui qui a déjà, et il sera dans l'abondance⁴. — Celui qui avait reçu cinq talents, s'étant approché, lui en présenta cinq autres, en disant : Seigneur, vous m'avez mis cinq talents entre les mains ; en voici, outre ceux-là, cinq autres que j'ai gagnés. Son maître lui répondit : Cela est bien, bon et fidèle serviteur : parce que vous avez été fidèle en peu de choses, je vous établirai sur beaucoup d'autres ; entrez dans la joie de votre Seigneur⁵.

53. Quelles sont les suites de l'infidélité à la grâce ?

1^o L'infidélité à la grâce contriste le cœur de Dieu.

Qu'ai-je dû faire de plus à ma vigne que je n'aie point fait ?⁶ — Regardant la ville, il pleura sur elle, en disant : ... il viendra des jours pour toi, où tes ennemis... te renverseront par terre, toi et tes enfants, ... parce que tu n'as pas connu le temps auquel Dieu t'a visitée⁷.

2^o Elle rend la grâce plus rare, et contraint Dieu, en quelque sorte, à rejeter celui qui s'obstine à mépriser le don de son amour, le fruit du sang de Jésus-Christ.

Lorsqu'une terre souvent abreuvée des eaux de la pluie... ne produit que des épines et des ronces, elle est en aversion à son maître, elle est menacée de sa malédiction, et à la fin il y met le feu⁸.

4. Distribution de la grâce.

Son universalité.

54. Dieu accorde-t-il à tous les hommes des grâces suffisantes pour le salut ?

C'est une vérité de foi que Dieu veut le salut de tous les

¹ II Cor., vi, 1. — ² Hébr., xii, 15. — ³ Jérém., xxxii, 38, 41. — ⁴ Matth., xxv, 29. — ⁵ Matth., xxv, 20, 21. — ⁶ Isaïe, v, 4. — ⁷ Luc, xix, 41-44. — ⁸ Hébr., vi, 7, 8.

hommes, et que Notre-Seigneur s'est livré lui-même pour la rédemption de tous¹. Nul ne peut se sauver sans la grâce ; donc Dieu doit accorder à chaque homme une grâce suffisante, éloignée ou prochaine, qui lui donne, eu égard aux circonstances où il se trouve présentement, la faculté véritable d'éviter le mal et de faire le bien.

Cette grâce suffisante, Dieu l'accorde à tous ; c'est-à-dire : 1^o à tous les justes ; 2^o aux pécheurs, même endurcis ; 3^o aux infidèles ; 4^o autant qu'il est en lui, aux enfants qui meurent sans baptême.

La grâce est donnée aux justes.

55. Tous les justes reçoivent-ils des grâces suffisantes pour observer tous les préceptes ?

• Oui, et cette vérité s'appuie : 1^o Sur l'Écriture sainte.

Dieu est fidèle, et il ne permettra pas que vous soyez tentés au delà de vos forces ; mais il vous fera tirer avantage de la tentation même, afin que vous puissiez persévérer². Mais comment la victoire pourrait-elle être toujours obtenue, si Dieu ne donnait pas sa grâce ?

Mon joug est doux, et mon fardeau, léger³, a dit Notre-Seigneur. Or n'est-ce pas aux justes surtout que s'appliquent ces divines paroles ?

2^o Sur les décisions de l'Église.

« Nous croyons, conformément à la foi catholique, que tous ceux qui ont été baptisés et qui ont reçu la grâce du baptême, peuvent et doivent, pourvu qu'ils soient fidèles, remplir leurs devoirs, accomplir avec le secours de Jésus-Christ, en y coopérant, tout ce qui appartient au salut de l'âme⁴. »

« Si quelqu'un dit qu'il est impossible à l'homme, même justifié et constitué en grâce, d'observer les préceptes de Dieu : qu'il soit anathème⁵. »

3^o Sur la Tradition.

« Dieu prend soin de vous, soyez sans crainte, dit saint Augustin. Il ne vous fait jamais défaut. Vous, ne lui faites pas défaut, ne vous faites pas défaut à vous-mêmes. »

« Le Seigneur, dit saint Alphonse de Liguori, donne à tous, soit immédiatement, soit médiatement par le moyen de la prière, la grâce nécessaire pour accomplir les commandements. Autrement, si Dieu nous refusait la grâce prochaine ou éloignée indispensable pour l'observation de la loi, ou la loi serait inutile, ou le péché serait nécessaire ; or, le péché étant nécessaire, il cesserait d'être péché. »

¹ I Tim., ii, 4-6. — ² I Cor., x, 13. — ³ Matth., xi, 30. — ⁴ II^e Concile d'Orange, can. 25. — ⁵ Concile de Trente, Sess. VI, can. 11.

La grâce est donnée aux fidèles pécheurs.

56. Tous les fidèles pécheurs reçoivent-ils la grâce suffisante pour se préserver du péché ?

Oui, Dieu accorde, même aux pécheurs aveuglés et endurcis, les grâces suffisantes pour se préserver du péché.

« Tout pécheur, dit Bellarmin, reçoit en tout temps, au moins d'une manière médiate, la grâce nécessaire pour éviter de nouvelles chutes. »

57. Les fidèles pécheurs reçoivent-ils la grâce suffisante pour se repentir ?

Il est certain que les fidèles pécheurs reçoivent des grâces suffisantes de conversion.

1° La sainte Écriture l'affirme.

Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je ne veux point la mort de l'impie, mais... qu'il quitte sa voie et qu'il vive. Convertissez-vous, convertissez-vous, quittez vos voies toutes corrompues... ; en quelque jour que l'impie se convertisse, son impiété ne lui nuira point¹. — Le Seigneur... agit patiemment à cause de vous, ne voulant pas même que quelques-uns périssent, mais que tous recourent à la pénitence².

2° L'Église l'enseigne.

« Les méchants ne périssent pas, dit le troisième concile de Valence, parce qu'ils n'ont pu devenir bons, mais parce qu'ils ne l'ont pas voulu. »

« Après la réception du baptême, dit le quatrième concile de Latran, qui-conque est tombé dans le péché peut toujours réparer sa faute par une vraie pénitence. »

58. Quelle raison peut-on donner de cette vérité ?

Saint Thomas en donne cette raison : « Dire qu'il y ait un péché en cette vie dont quelqu'un ne puisse faire pénitence, c'est une erreur : 1° parce qu'on détruirait le libre arbitre ; 2° parce qu'on dérogerait à la vertu de la grâce, qui peut porter à la pénitence le cœur de tous les pécheurs. »

59. Toutes les œuvres des fidèles pécheurs sont-elles des péchés ?

C'est là une erreur grossière, condamnée à la fois par l'Écriture, par l'Église et par la raison elle-même.

1° Par l'Écriture sainte.

On lit dans Ézéchiel : *Convertissez-vous, et faites pénitence de toutes vos iniquités³. Or, si toutes les œuvres des pécheurs étaient des péchés, Dieu lui-même eût exhorté les hommes à pécher.*

Saint Luc nous montre le publicain se frappant la poitrine, et disant : *Mon Dieu, ayez pitié de moi, qui suis un pécheur⁴. — Il est écrit du cen-*

¹ Ezéch., xxxiii, 11, 12. — ² II Pierre, iii, 9. — ³ Ezéch., xviii, 30. — ⁴ Luc, xviii, 13.

turion Corneille : *Il était religieux et craignant Dieu, avec toute sa maison ; il faisait beaucoup d'aumônes au peuple, et il priait Dieu incessamment¹. — Si ces actes d'humilité et de pénitence, ces aumônes et ces prières, étaient des péchés, le publicain et Corneille se fussent rendus coupables de nouveaux péchés, et ils eussent provoqué la colère de Dieu, au lieu d'attirer sa miséricorde.*

2° Par l'Église, qui a porté ce canon au concile de Trente :

« Si quelqu'un dit que toutes les œuvres qui sont faites avant la justification sont de véritables péchés, ou qu'elles méritent la haine de Dieu, ou que plus quelqu'un fait d'efforts pour se disposer à la justification, plus il pèche gravement : qu'il soit anathème². »

3° Par la raison. Si toutes les actions faites avant la justification étaient des péchés, les œuvres qu'accomplit le pécheur pour se disposer à obtenir le pardon de ses fautes seraient de nouvelles offenses faites à Dieu ; dès lors la conversion serait absolument impossible : ce qui est absurde et blasphématoire.

La grâce est donnée aux infidèles.

60. Tous les infidèles reçoivent-ils la grâce suffisante pour le salut ?

Oui, Dieu accorde la grâce suffisante pour le salut non seulement aux infidèles positifs, mais encore aux infidèles négatifs³.

61. Montrez que les infidèles positifs reçoivent la grâce suffisante pour le salut.

Les infidèles positifs, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas voulu écouter l'Évangile, ou qui l'ont méprisé lorsqu'il leur a été annoncé, ont reçu alors une grâce intérieure qu'ils ont refusé de suivre. Or ce refus les rend criminels, comme on le voit par ces paroles de Notre-Seigneur :

Lorsque quelqu'un ne voudra point vous recevoir, ni écouter vos paroles, en sortant de cette maison ou de cette ville, secouez la poussière de vos pieds. Je vous le dis en vérité, au jour du jugement, Sodome et Gomorrhé seront traitées moins rigoureusement que cette ville-là⁴. — Lorsque l'Esprit-Saint sera venu, il convaincra le monde... du péché, parce qu'ils n'ont point cru en moi⁵.

62. Les infidèles négatifs reçoivent-ils eux aussi la grâce suffisante pour le salut ?

Les infidèles négatifs reçoivent des grâces intérieures vraiment suffisantes, par lesquelles ils peuvent, au moins d'une manière

¹ Actes, x, 2. — ² Session VI, can. 7. — ³ Voir II^e Partie, p. 89, n^o 59, 60. — ⁴ Matth., x, 14, 15. — ⁵ Jean, xvi, 8, 9.

éloignée et médiate, parvenir à la foi, et faire ainsi, peu à peu et par degrés, leur salut.

Ils reçoivent d'abord des grâces médicinales qui les aident à observer la loi naturelle et à vaincre les difficultés qui s'opposent à l'observance de cette loi. S'ils sont fidèles à ces grâces, Dieu ajoute de nouveaux secours, jusqu'à ce que, dans sa miséricorde, il les appelle à la fin surnaturelle en leur donnant la foi, soit par des hommes qu'il leur envoie, soit par un ange, soit par une illumination intérieure, soit de quelque autre manière.

« A personne la grâce ne manque, elle se communique à tous, autant qu'il est en elle. » (S. THOMAS.)

63. Comment prouve-t-on que la grâce suffisante est accordée aux infidèles ?

1° Par de nombreux passages de la sainte Écriture, qui affirment la volonté que Dieu a de sauver tous les hommes.

Le Verbe est la vraie lumière, qui illumine tout homme venant en ce monde¹. — Je vous conjure donc avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prières, des demandes et des actions de grâces pour tous les hommes... Car cela est bon et agréable à notre Dieu Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils viennent à la connaissance de la vérité. Car il n'y a qu'un Dieu et qu'un médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, qui s'est livré lui-même pour la rédemption de tous².

2° Par l'enseignement de l'Église, qui ressort de la condamnation de la proposition suivante, par Alexandre VIII :

« Les païens, les juifs, les hérétiques et les autres de ce genre ne reçoivent aucune influence de Jésus-Christ; d'où l'on peut conclure qu'en eux la volonté est sans aucune grâce suffisante. »

64. Toutes les œuvres des infidèles sont-elles des péchés ?

Non seulement les œuvres, naturellement honnêtes, des infidèles ne sont pas des péchés, mais encore elles sont récompensées par des faveurs naturelles.

C'est ce que nous enseignent : 1° L'Écriture sainte.

Dieu accorde la terre d'Égypte à Nabuchodonosor, pour le récompenser de la guerre que, sur son ordre, il avait faite aux Tyriens : *Je lui ai abandonné l'Égypte, parce qu'il a travaillé pour moi, dit le Seigneur Dieu*³. — Le premier livre des Machabées⁴ célèbre les vertus des Romains.

Or, si toutes les œuvres des païens ou des infidèles étaient des péchés, Dieu les eût-il récompensées ? L'Écriture les eût-elle recommandées, exaltées ? Ce sont là évidemment autant de blasphèmes et d'impiétés.

¹ Jean, I, 9. — ² I Tim., II, 1-6. — ³ Ezéch., XXIX, 20. — ⁴ I Mach., VIII.

2° L'Église, qui a condamné les propositions suivantes de Baïus et de Quesnel :

« Toutes les œuvres des infidèles sont des péchés, et les vertus des philosophes sont des vices. » — « Que peuvent-elles être qu'aberration et péché, sans les lumières de la foi, sans Jésus-Christ et la charité ? »

3° La Tradition.

« Il vous est permis d'aimer d'un amour humain vos épouses, vos fils, vos amis, vos concitoyens ; mais rappelez-vous que cette charité, les païens, les juifs, les hérétiques, peuvent aussi l'avoir. » (S. AUGUSTIN.)

« Il est certain que les infidèles peuvent faire d'une manière quelconque des bonnes œuvres, pour l'exécution desquelles le don de la nature suffit ; d'où il suit nécessairement qu'ils ne pèchent pas dans toutes leurs œuvres. » (S. THOMAS.)

4° La raison. Si toute œuvre d'un infidèle est un péché, chaque fois qu'il se fait violence pour vaincre l'inclination de sa nature vicieuse, qu'il vient au secours d'un malheureux, qu'il arrache à la mort son prochain, qu'il obéit à ses parents, qu'il subvient à leurs besoins, il deviendrait plus coupable aux yeux de Dieu : ce qui est évidemment absurde.

La grâce est donnée aux enfants qui meurent sans baptême.

65. La grâce est-elle donnée suffisamment aux enfants qui meurent sans baptême ?

Oui, car Dieu veut sincèrement le salut de tous les hommes ; Jésus-Christ est mort pour tous les hommes ; donc il a mérité et préparé aux enfants qui meurent sans baptême des moyens véritablement suffisants pour acquérir la vie éternelle.

Ces moyens ne consistent point dans l'illumination de l'intelligence et l'inspiration de la volonté, puisque ces enfants ne sont pas capables de cette grâce intérieure ; ils consistent dans des secours qui n'ont besoin que d'application de la part des hommes pour opérer le salut.

66. Comment peut-on dire que Dieu a voulu le salut de ces enfants, puisqu'ils sont morts sans baptême ?

Le baptême, il est vrai, est la porte du royaume des cieux. Mais si ces enfants ne sont pas baptisés, soit par la faute de leurs parents, soit par suite d'accidents ou d'obstacles qui ne pourraient être empêchés que par des miracles multipliés, on ne peut en accuser la Providence.

Un maître remet à un serviteur une somme destinée au rachat d'un captif. Si ce serviteur, pour une raison quelconque,

ne remplit point sa mission, et que le captif ne soit point racheté, on ne peut l'imputer au maître. Ainsi, dans l'ordre de la grâce, Dieu se sert des causes secondes pour la sanctification des hommes; si ces causes font défaut, il n'en est pas moins certain qu'il a pourvu, autant qu'il est en lui, à cette œuvre de sanctification, comme le maître a pris les moyens nécessaires pour le rachat du captif.

Mode de distribution de la grâce.

67. Dieu donne-t-il sa grâce à tout instant?

La grâce actuelle étant un secours transitoire, Dieu ne la donne pas à tout instant, mais en temps opportun; ce qui suffit pour qu'on puisse dire que l'homme a toujours la grâce nécessaire pour opérer son salut: elle est toujours prête.

La grâce est particulièrement donnée dans une tentation, dans une maladie, dans un danger de mort, à l'occasion d'une pieuse lecture, d'un bon exemple, de la prédication de la parole de Dieu, etc.

68. Dieu donne-t-il toujours la grâce suffisante prochaine?

Dieu ne donne pas toujours la grâce suffisante par laquelle on peut immédiatement et sans secours ultérieur, opérer la bonne œuvre, surmonter la tentation, etc. Quelquefois il ne donne que la grâce suffisante éloignée, c'est-à-dire la grâce de la prière, au moyen de laquelle, si l'on sait en profiter, on obtient la grâce suffisante prochaine.

Si vous entendez aujourd'hui sa voix, gardez-vous bien d'endurcir vos cœurs¹.

69. Dieu donne-t-il sa grâce également à tous?

Non, il la dispense inégalement; afin sans doute que, dans le monde de la grâce, il y ait, comme dans le monde de la nature, cette variété admirable, qui est une condition de la beauté de l'ensemble.

Personne ne peut se plaindre de cette inégalité, puisque personne n'a droit à la grâce, et ne peut en aucune façon la mériter. Mais, d'autre part, « on demandera beaucoup à celui à qui on aura beaucoup donné, et on fera rendre un plus grand compte à celui à qui on aura confié plus de choses² ».

La grâce a été donnée à chacun de nous, selon la mesure du don de Jésus-Christ³. — Ne m'est-il donc pas permis de faire ce que je veux? et votre œil est-il mauvais, parce que je suis bon?⁴

¹ Ps. xciv, 8. — ² Luc, xii, 48. — ³ Ephés., iv, 7. — ⁴ Matth., xx, 15.

5. Erreurs sur la grâce actuelle.

70. Quelles sont les erreurs sur la grâce actuelle?

Il y en a deux sortes: les unes consistent à exalter la nature au préjudice de la grâce, les autres à exalter la grâce au détriment de la nature.

71. Quels sont ceux qui ont soutenu ces erreurs?

Ceux qui ont nié ou diminué la grâce sont les pélagiens et les semi-pélagiens. Ceux qui ont abaissé outre mesure la nature humaine, sous prétexte d'exalter la grâce, sont les novateurs du seizième siècle: les baianistes et les jansénistes.

72. Qu'ont de commun ces diverses erreurs?

1° Toutes partent d'une erreur essentielle sur l'état originel du premier homme. Selon les pélagiens, Adam ne fut point élevé à l'état surnaturel; selon les novateurs du seizième siècle, l'état surnaturel était son état naturel.

2° Toutes aboutissent à un même résultat: la négation de la Rédemption et la ruine de la religion.

Erreurs des pélagiens.

73. Quelle était l'erreur fondamentale des pélagiens?

Les *pélagiens*^a niaient la nécessité de la grâce intérieure. Suivant eux, l'homme peut par ses propres forces, sans le secours de la grâce, observer tous les commandements, éviter tous les péchés, surmonter toutes les tentations et parvenir à la béatitude éternelle.

Quand on leur objectait les passages de l'Écriture sainte, où il est parlé de la grâce et de sa nécessité, ils soutenaient d'abord que, par grâce, il fallait entendre les dons naturels, principalement la liberté, puis la loi et la révélation, ensuite les exemples de Jésus-Christ et la rémission des péchés, et enfin ils semblaient admettre une grâce intérieure d'intelligence, mais non de volonté, pour observer plus facilement le précepte divin.

^a *Pélagiens*. Le fauteur de cette hérésie fut Pélage (en celte, Morgan, c'est-à-dire maritime), moine de Bangor, au pays de Galles, qui commença à enseigner ses erreurs à Rome, au commencement du cinquième siècle. Il eut pour principaux disciples, l'Écossais Célestius, moine girovague (errant de monastère en monastère) comme lui, et Juliën, évêque d'Éclane, aujourd'hui Avellino, dans la Campanie.

74. Quel était le principe de cette erreur ?

C'était la négation du péché originel.

D'après les pélagiens, le premier homme n'avait pas été élevé, par la grâce de Dieu, à un état surnaturel, ni comblé de ces dons qui rendent la nature intègre, savoir : l'exemption de l'ignorance, de la concupiscence, de la douleur et de la mort. Son péché, par suite, ne l'a, ni dépouillé des dons surnaturels, ni blessé dans ses dons naturels. Ses enfants naissent donc dans la condition où il fut créé, sans aucune tache de péché originel, et n'ont pas besoin d'un secours surnaturel, soit pour être réintégrés dans l'état primitif, soit pour être éclairés dans leur intelligence et fortifiés dans leur volonté, attendu qu'ils peuvent, par leurs propres forces, atteindre le plus haut degré de la perfection.

75. Quels sont ceux qui, sous une autre forme, reproduisent ces erreurs ?

Ce sont les partisans du *rationalisme* ou du *naturalisme*, c'est-à-dire les philosophes qui font profession de nier tout surnaturel et de ne croire qu'à la puissance de la raison.

« Comme le christianisme est l'affirmation de toute vérité et de tout bien, le naturalisme est le règne absolu du mensonge et du mal. » (M^{sr} PIE.)

76. Par qui fut condamné le pélagianisme ?

Le pélagianisme, vigoureusement réfuté par saint Augustin, surnommé le *Docteur de la grâce*, fut condamné par les papes saint Innocent I^{er}, saint Zozime et saint Célestin I^{er}, et par vingt-trois conciles, notamment par le concile général d'Éphèse (431).

Erreurs des semi-pélagiens.

77. Quelles étaient les erreurs des semi-pélagiens ?

Les *semi-pélagiens*^a enseignaient : 1^o que la grâce de Dieu n'est pas nécessaire pour arriver au commencement de la foi et pour persévérer dans la foi ; 2^o que la persévérance finale n'est pas un don spécial de Dieu.

78. Quel était le principe de ces erreurs ?

C'était une fausse notion de l'état surnaturel, qu'ils confondaient avec l'état d'intégrité.

Les semi-pélagiens n'ayant pas une idée nette de la différence de ces deux états, dont l'un appartient à l'ordre de la grâce et l'autre

^a Les *semi-pélagiens*, ainsi appelés parce qu'ils mitigeaient la doctrine de Pélagie, eurent pour chefs principaux, Jean Cassien et Gennade, prêtres de Marseille, et Fauste, d'abord abbé de Lérins, puis évêque de Riez.

à l'ordre de la nature, croyaient que la liberté humaine a presque autant de puissance dans le premier de ces états que dans le second. A leurs yeux, le péché originel n'avait pas tellement dépravé la nature humaine, que l'homme déchu et malade ne pût de lui-même au moins désirer, vouloir et demander la santé.

De là ils concluaient que l'homme peut avoir par lui-même le commencement de la foi, et qu'il peut persévérer dans la foi jusqu'à la fin ; qu'étant ainsi arrivé à la foi par ses propres forces, il demande à Dieu et obtient, soit l'augmentation de la foi, soit les œuvres du salut ; qu'il n'y a pas de prédestination à la grâce. C'était renverser, sinon complètement comme dans le pélagianisme, du moins en partie, l'ordre surnaturel.

79. Par qui fut condamné le semi-pélagianisme ?

Le semi-pélagianisme, combattu par saint Augustin, saint Prosper, saint Césaire et saint Fulgence, fut condamné par le pape saint Célestin I^{er} et par le second concile d'Orange¹, dont les décisions furent approuvées par le pape Boniface II.

Erreurs des novateurs du seizième siècle.

80. Quelles furent sur la grâce les erreurs des novateurs du seizième siècle ?

Les *novateurs* du seizième siècle^a, donnant dans un excès opposé à celui des pélagiens et des semi-pélagiens, enseignèrent : 1^o que l'homme par ses propres forces ne peut accomplir aucune bonne œuvre ; 2^o que toutes ses actions, faites non seulement sans le secours spécial de la grâce, mais même sans la foi justificante, sont autant de péchés ; 3^o qu'il est forcé d'agir par la grâce, de telle sorte qu'il ne peut y résister.

81. Quel était le principe de ces erreurs ?

C'était encore une fausse notion de l'ordre surnaturel.

Pour les novateurs, la justice originelle et les privilèges qui l'accompagnaient n'étaient pas des dons surajoutés à la nature humaine, mais constituaient une partie essentielle de cette nature. De là ils concluaient que le péché originel a vicié fondamentalement la nature de l'âme, lui a enlevé le libre arbitre et l'a rendue radicalement impuissante à connaître et à vouloir les choses

^a Les principaux furent Martin Luther, d'Eisleben, en Saxe (1483-1546), et Jean Calvin, de Noyon (1509-1564). — Il y a lieu de noter que les novateurs du seizième siècle, que l'on a représentés comme les émancipateurs de l'humanité, furent en réalité, aussi bien doctrinalement qu'en pratique, les pires ennemis de la liberté.

¹ Voir p. 12, n^o 15.

spirituelles et divines. Par conséquent, l'homme ne peut absolument rien sans la grâce, si ce n'est commettre des péchés.

82. Où furent condamnées ces erreurs ?

Au concile de Trente (1545-1563).

Erreurs des baianistes et des jansénistes.

83. Quelles étaient sur la grâce les erreurs des baianistes et des jansénistes ?

Les *baianistes*^a et les *jansénistes*^b présentaient sous une autre forme les erreurs même de Luther et de Calvin.

Ils enseignaient : 1^o que l'homme déchu ne peut, sans le secours de la grâce, accomplir aucune bonne œuvre morale ni surmonter aucune tentation même légère ; 2^o que la première grâce que Dieu confère à l'homme est celle de la foi, et qu'il n'en donne auparavant aucune autre ; 3^o que, par conséquent, toutes les œuvres des infidèles sont autant de péchés et de vices proprement dits, qui méritent la damnation éternelle ; 4^o que la foi est inséparable de la charité ou justification, et que par suite les hommes non justifiés pèchent dans toutes leurs œuvres, d'où ils concluaient que les désirs, les efforts, les prières mêmes, par lesquels les pécheurs cherchent à obtenir ou à recouvrer la justification dans une conversion sincère, sont autant de péchés mortels ; 5^o que l'homme déchu agit nécessairement sous l'influence de la délectation terrestre ou de la délectation céleste, c'est-à-dire de la concupiscence ou de la grâce ; que dans le premier cas il fait nécessairement le mal, et dans le second nécessairement le bien, sans cesser pour cela de mériter ou de démériter.

84. Quel était le principe de ces erreurs ?

C'était le principe admis par les novateurs, savoir, que la justice originelle est due à l'homme et constitue une partie au moins intégrante de sa nature.

85. Par qui fut condamné le baianisme ?

Par les papes saint Pie V, Grégoire XIII et Urbain VIII.

86. Par qui fut condamné le jansénisme ?

Par les papes Innocent X, Alexandre VII et Clément XI^c.

^a Les baianistes étaient les sectateurs de Michel Baïus, ou Bay, né en 1513 à Milin, dans le Hainaut, professeur d'Écriture sainte à Louvain, mort en 1589.

^b Les jansénistes furent les sectateurs de Jansénius, né en 1585 à Acquoy (Hollande), mort évêque d'Ypres, en 1638, auteur de l'*Augustinus*.

^c Le jansénisme était contenu dans les cinq propositions suivantes, extraites de l'*Augustinus* :

1^o Quelques commandements de Dieu sont impossibles à des hommes justes

Conclusion de la condamnation de ces erreurs.

87. Que devons-nous conclure de la condamnation des pélagiens et semi-pélagiens ?

De la condamnation des pélagiens et des semi-pélagiens, qui ont exalté la nature au préjudice de la grâce, nous devons conclure :

1^o Que nos premiers parents ont été élevés, par la bonté toute gratuite de Dieu, à un état surnaturel, consistant ici-bas dans la grâce sanctifiante, germe de la gloire future, et qu'en outre ils ont reçu des dons essentiellement distincts des dons surnaturels, qui rendaient leur nature intègre.

2^o Que le péché les a réduits, eux et leurs descendants, à l'état de nature déchue, c'est-à-dire à l'état dans lequel naissent les enfants aujourd'hui ; état dont nous sommes relevés par le baptême, qui nous rend la grâce sanctifiante, mais non les privilèges d'intégrité.

3^o Que, par suite du péché originel, le libre arbitre a été *affaibli et incliné*, suivant les paroles du concile de Trente, c'est-à-dire qu'il n'a plus la force et la rectitude qu'il avait dans l'état d'innocence, ni la même facilité de se porter au bien ; mais que le poids de la concupiscence lui donne un penchant violent vers le mal, sans qu'il puisse se redresser de lui-même, pour se tourner du côté de Dieu, en tant qu'il est notre fin surnaturelle.

4^o Que, par conséquent, l'homme déchu ne peut, sans la grâce, connaître toutes les vérités de l'ordre naturel, observer tous les commandements de la loi naturelle, surmonter les graves tentations.

5^o Que pour tous les actes relatifs au salut, et pour chacun d'eux, comme aussi pour commencer à croire d'une foi salutaire et persévérer dans la foi jusqu'à la fin, l'homme a besoin de la grâce intérieure de lumière et d'inspiration de l'Esprit-Saint.

qui veulent les accomplir, et qui font à cet effet des efforts selon les forces présentes qu'ils ont ; la grâce qui les leur rendrait possibles leur manque.

2^o Dans l'état de nature déchue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure.

3^o Dans l'état de nature déchue, pour mériter ou démériter, on n'a pas besoin d'une liberté exempte de nécessité ; il suffit d'avoir une liberté exempte de coaction ou de contrainte.

4^o Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi ; mais ils étaient hérétiques en ce qu'ils pensaient que la volonté de l'homme pouvait s'y soumettre ou y résister.

5^o C'est une erreur semi-pélagienne de dire que Jésus-Christ est mort et a répandu son sang pour tous les hommes.

6° Que l'homme justifié ne peut, sans un privilège spécial, éviter tous les péchés, même véniels.

7° Qu'il ne peut sans un secours spécial de Dieu persévérer dans la justice reçue.

8° Que la grâce est tout à fait gratuite, c'est-à-dire que, par aucune œuvre d'ordre naturel, on ne peut la mériter ni d'un mérite de convenance ni d'un mérite de justice.

88. Que faut-il conclure de la condamnation des hérétiques du seizième et du dix-septième siècle?

De la condamnation de Luther et de Calvin, de Baïus et de Jan-sénius, qui ont exalté la grâce au détriment de la nature, nous devons conclure :

1° Que l'élévation à l'état surnaturel et l'intégrité de nature n'étaient pas dues à nos premiers parents, et ne faisaient pas partie essentielle ou intégrante de leur nature, qu'il y a ainsi une distinction radicale entre l'ordre surnaturel et l'ordre naturel, entre la grâce et la nature.

2° Que le péché originel par conséquent n'a pas détruit le libre arbitre, mais qu'il l'a seulement *affaibli et incliné*.

3° Que l'homme déchu, n'étant pas totalement vicié dans son entendement et dans sa volonté, peut, sans le secours de la grâce, connaître quelques vérités de l'ordre naturel, accomplir les œuvres faciles du même ordre et surmonter les tentations légères.

4° Qu'il peut, avant d'avoir obtenu la grâce de la foi, faire des actions moralement bonnes, et que, par conséquent, toutes les œuvres des infidèles ne sont pas des vices ou des péchés.

5° Que l'homme, aidé de la grâce actuelle, peut, avant d'avoir obtenu la justification, accomplir des actes bons et surnaturels, et que, par conséquent, toutes les œuvres des pécheurs ne sont pas des péchés.

6° Que la grâce efficace n'impose pas à l'homme la nécessité d'agir, mais lui laisse toute sa liberté.

TRAITS HISTORIQUES

NÉCESSITÉ DE LA GRACE. — Parabole de la vigne. (Jean, xv, 1-10.)

COOPÉRATION A LA GRACE. — Exemple de Manassés. (II Paral., xxxiii, 12, 13.) — Conversion de saint Paul. (Actes, ix, 1-30.) — Repentir d'Achab. (III Rois, xxi, 27-29.)

INFIDÉLITÉ A LA GRACE. — Endurcissement de Pharaon. (Exode, vii-x.) — Saint Étienne reproche aux Juifs leurs infidélités. (Actes, vii.)

RÉSUMÉ

Nature de la grâce actuelle. — La *grâce actuelle* est un secours du moment, par lequel Dieu éclaire notre intelligence et meut notre volonté, pour nous aider à faire le bien et à éviter le mal. Elle consiste dans un acte passager et n'est point une qualité inhérente à l'âme. — On divise la grâce actuelle en *grâce extérieure* et en *grâce intérieure*, suivant qu'elle est une chose extérieure dont la Providence se sert, comme d'une occasion, pour agir sur notre âme, ou bien qu'elle est l'acte même par lequel Dieu éclaire intérieurement notre intelligence et fortifie notre volonté. — La grâce intérieure peut être : 1° *prévenante*, ou excitante, lorsqu'elle agit en nous sans nous, afin que nous connaissions et que nous voulions le bien; 2° *concomitante*, ou adjuvante, lorsqu'elle nous accompagne et nous aide, tandis que nous faisons le bien; 3° *subséquente*, lorsqu'elle nous suit, afin que nous continuions à vouloir et à faire le bien. — La grâce intérieure est encore suffisante ou efficace. La *grâce suffisante* est celle qui donne à l'homme toutes les forces nécessaires pour faire le bien, mais qui est rendue inutile par suite de la résistance coupable de la volonté humaine. La *grâce efficace*, par rapport à nous, est celle qui est suivie de son effet, et avec laquelle nous faisons ce que Dieu nous commande.

Nécessité de la grâce. — La grâce actuelle intérieure est absolument nécessaire à l'homme dans l'ordre *surnaturel*. Ainsi elle est nécessaire : pour tous les actes relatifs au salut; pour commencer à croire d'une foi salutaire et persévérer dans la foi; pour se préparer et se disposer positivement à la grâce; pour persévérer jusqu'à la fin, par un secours spécial, dans la justice reçue. — Sans un privilège spécial, tel qu'il a été accordé à la très sainte Vierge, l'homme justifié ne peut pas éviter, durant toute sa vie, tous les péchés, même véniels. Cette vérité est de foi catholique; elle est attestée par les décisions de l'Église et par l'Écriture sainte.

Sans la grâce actuelle, l'homme déchu ne peut moralement, ni connaître toutes les vérités de l'ordre *naturel*, ni accomplir tous les préceptes de la loi naturelle, ni surmonter les graves tentations. — Mais la nature humaine n'ayant pas été totalement corrompue par le péché, l'homme par ses seules forces peut néanmoins connaître quelques vérités de l'ordre naturel, accomplir quelques préceptes, vaincre quelques tentations légères.

Efficacité de la grâce. — Toute grâce est efficace *en elle-même*, car elle donne le pouvoir de faire le bien. Considérée *dans ses effets*, elle est suffisante ou efficace, suivant qu'il y a ou non défaut de coopération de notre part.

On distingue : 1° la *grâce suffisante prochaine*, ou celle qui donne le pouvoir immédiat d'exécuter la bonne œuvre que Dieu demande de nous; 2° la *grâce suffisante éloignée*, ou celle qui donne le pouvoir immédiat d'obtenir de Dieu par la prière le secours nécessaire pour bien agir. — Il est de foi que Dieu donne à l'homme déchu une grâce vraiment suffisante, à laquelle cependant il résiste.

Par la *grâce efficace*, l'homme opère réellement et infailliblement le bien. — La *grâce efficace* n'enlève pas à l'homme sa liberté. Cette libre coopération de

l'homme à la grâce efficace est établie par l'enseignement de l'Église, clairement affirmée par l'Écriture sainte et par l'unanimité de la Tradition catholique, et confirmée par la raison.

La fidélité à la grâce réjouit le cœur de Dieu, tandis que l'infidélité le contriste. Celle-là attire de nouvelles grâces; celle-ci les rend plus rares.

Distribution de la grâce. — Dieu accorde à tous les hommes des grâces suffisantes pour le salut: il les accorde aux justes, pour observer tous les préceptes; aux fidèles pécheurs, pour se préserver du péché ou pour se repentir; à tous les infidèles, pour opérer leur salut, et, autant qu'il est en lui, Dieu a préparé aux enfants qui meurent sans baptême les moyens suffisants pour acquérir la vie éternelle.

La grâce actuelle étant un secours transitoire, Dieu ne la donne pas à tout instant, mais en temps opportun. Il n'accorde pas toujours la grâce suffisante prochaine, quelquefois il ne donne que la grâce suffisante éloignée. — Dieu ne dispense pas également sa grâce: le monde de la grâce devait, comme le monde de la nature, avoir cette variété admirable, qui est une condition de la beauté de l'ensemble.

Erreurs sur la grâce actuelle. — Il y a eu deux sortes d'erreurs sur la grâce actuelle: les uns ont exalté la nature au préjudice de la grâce, comme les pélagiens et les semi-pélagiens; les autres ont exalté la grâce au détriment de la nature, comme les novateurs du seizième siècle, Baïus et les jansénistes. Ces erreurs ont cependant des caractères communs: elles partent toutes d'une erreur essentielle sur l'état originel du premier homme et aboutissent toutes à la négation de la Rédemption.

Les *pélagiens*, qui ne croyaient pas à l'existence du péché originel, niaient la nécessité de la grâce intérieure. Réfutés par saint Augustin, ils ont été condamnés par vingt-trois conciles, notamment par le concile général d'Éphèse. — Le naturalisme contemporain enseigne de fait la même erreur.

Les *semi-pélagiens* enseignaient que la grâce de Dieu n'est pas nécessaire pour arriver au commencement de la foi et pour persévérer dans la foi, et que la persévérance finale n'est pas un don spécial de Dieu. — Le semi-pélagianisme a été condamné par le second concile d'Orange.

Les *novateurs* du seizième siècle, opposés aux pélagiens et aux semi-pélagiens, enseignaient au contraire que l'homme par ses propres forces ne peut accomplir aucune bonne œuvre; que toutes ses actions, faites sans la foi justifiante, sont autant de péchés; qu'il est forcé d'agir par la grâce, de telle sorte qu'il ne peut y résister. — Ils furent condamnés par le concile de Trente.

Les *baïanistes* et les *jansénistes* ont renouvelé, sous une autre forme, les erreurs de Luther et de Calvin, en soutenant que l'homme déchu ne peut par lui-même accomplir aucune bonne œuvre morale ni surmonter aucune tentation même légère, que la première grâce que Dieu confère à l'homme est celle de la foi, que toutes les œuvres des infidèles sont des péchés, que les hommes non justifiés pèchent dans toutes leurs actions, et que l'homme déchu agissant nécessairement sous l'influence de la grâce ou de la concupiscence, fait nécessairement le bien ou le mal. Le baïanisme a été condamné par les papes saint Pie V, Grégoire XIII et Urbain VIII; et le jansénisme par les papes Innocent X, Alexandre VII et Clément XI.

TABLEAU SYNOPTIQUE

DE LA GRACE ACTUELLE	Nature	Définition.	Grâce extérieure.	
		Division	Grâce intérieure	<ul style="list-style-type: none"> Prévenante, ou excitante. Concomitante, ou adjuvante. Subséquente. Grâce suffisante. Grâce efficace.
	Nécessité	Nécessité absolue dans l'ordre surnaturel	<ul style="list-style-type: none"> Pour tous les actes relatifs au salut. Pour commencer à croire d'une foi salutaire et y persévérer. Pour se préparer et se disposer positivement à la grâce. Pour persévérer jusqu'à la fin dans la justice reçue. 	On l'établit : <ul style="list-style-type: none"> Par l'enseignement de l'Église. Par l'Écriture. Par la Tradition. Par la raison.
		Nécessité dans l'ordre naturel	<ul style="list-style-type: none"> Sans la grâce, l'homme déchu ne peut moralement : Connaître toutes les vérités de l'ordre naturel. Accomplir tous les préceptes de la loi naturelle. Surmonter les graves tentations. 	<ul style="list-style-type: none"> Accomplir quelques préceptes de la loi naturelle. Surmonter quelques tentations légères.
	Efficacité	Grâce suffisante	<ul style="list-style-type: none"> Elle n'obtient pas l'effet en vue duquel elle est donnée. Division : <ul style="list-style-type: none"> Grâce prochaine, ou grâce d'action. Grâce éloignée, ou grâce de prière. L'homme déchu reçoit une grâce vraiment suffisante. Par elle, l'homme opère réellement le bien. 	
		Grâce efficace	<ul style="list-style-type: none"> L'homme y coopère librement Suites de la fidélité ou de l'infidélité à la grâce. 	<ul style="list-style-type: none"> L'Église l'enseigne. La Tradition l'affirme. La sainte Écriture l'établit. La raison le proclame.
	Distribution	Universalité de la grâce suffisante	<ul style="list-style-type: none"> Pour les justes. Pour les fidèles pécheurs. Pour les infidèles. Pour les enfants qui meurent sans baptême. 	
		Mode	<ul style="list-style-type: none"> Dieu donne la grâce actuelle en temps opportun. Dieu accorde tantôt la grâce suffisante prochaine, tantôt la grâce suffisante éloignée. Dieu ne donne pas également sa grâce à tous. 	
	Erreurs	Niant ou diminuant la grâce	<ul style="list-style-type: none"> Le pélagianisme. Le semi-pélagianisme. Le naturalisme contemporain. 	
		Exaltant trop la grâce au détriment de la nature	<ul style="list-style-type: none"> Les novateurs du xvi^e siècle : Luther et Calvin. Les baïanistes. Les jansénistes. 	
	Caractères communs	<ul style="list-style-type: none"> Elles partent d'une erreur essentielle sur l'état originel du premier homme. Elles aboutissent à la négation de la Rédemption. 		